

OBJET : Etablissement d'une convention de servitude - Pose d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle AV n°394 - rue Abraham Lincoln

EXPOSÉ

La société Enedis a posé une ligne électrique souterraine, sur la parcelle cadastrée section AV n°394 située à Châteaubriant, rue Abraham Lincoln.

Cette parcelle étant propriété communale, Enedis sollicite la Ville pour la signature d'une convention de servitude et la publication de l'acte de servitude, conformément aux termes de la convention.

Cette servitude porte sur une bande de 1 m autour de la ligne électrique mise en place. Les frais liés à cette démarche seront à la charge d'Enedis.

DÉCISION

Il vous est proposé :

1. d'autoriser l'établissement d'une convention de servitude pour l'installation d'une ligne électrique au profit d'Enedis sur la parcelle cadastrée section AV n°394 appartenant à la commune de Châteaubriant.
2. d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention et l'acte authentique. Les frais d'acte sont à la charge d'Enedis.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant

Au Marché Couvert, le 31 mars 2021

Le Maire

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20210406-709-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-04-2021

Publication le : 06-04-2021

Le Maire,
Alain HUNAUT

